



SOMMAIRE :

- **C.O.E.T Aveyron**
- **Edito du Responsable de la Section**
- **Le Crédit d'Impôt**
- **Espace Aubade**
- **Herz**
- **Braley**
- **Info réunion**
- **Offre de formations**
- **Boite à suggestions**

Comité d'organisation aveyronnais

« Un des Meilleurs Ouvriers de France »



Réalisation Laurent BOYE - meilleur ouvrier de France 2011

C.O.E.T. Aveyron - 52 avenue du Maréchal Joffre - 12000 RODEZ
Mobile : 06 71 62 26 99 - Email : commissaire-coet12@meilleursouvriersdefrance.org



Edito

En avant première, découvrez le 1^{er} numéro du « petit journal des plombiers » de la CAPEB AVEYRON.

Dans une conjoncture difficile, des clients de plus en plus exigeants, de plus en plus de procéduriers, dans le but de réduire le montant de la facture, mettons en avant nos savoirs faire, nos expériences, nos qualifications, ne bradons pas notre travail. N'oublions pas les 12 commandements préconisés par la CAPEB de l'AVEYRON. Soyons à l'affût de la réglementation et des nouvelles technologies, ne sous estimons pas la formation. Trois éditions de ce petit journal paraîtront chaque année.

Différents thèmes liés à notre activité seront abordés. Vous pouvez nous faire parvenir vos idées si vous souhaitez que certains sujets y soient traités.

Jean-Claude BORIE - Responsable Section Plomberie 06 82 43 04 20

Consultez notre site internet : www.capeb-aveyron.fr

Le Crédit d'Impôt... Changement 2013



- le total des avantages fiscaux cumulés au titre des différents crédits d'impôts existants ne peut pas procurer une réduction d'impôt supérieure à 10 000 € (en 2012, le montant était de 18 000 €).
- Suppression totale du crédit d'impôt développement durable pour les logements neufs.

Équipements éligibles au bouquet de travaux	Taux hors bouquet (Intégrant le rabot)	Taux en bouquet (Intégrant la majoration puis le rabot)
1- chaudière à condensation	10 %	18 %
2- chaudière à micro-génération gaz	17 %	26 %
3- chauffe-eau solaire individuel et système solaire combiné (chauffage solaire)	32 % dans la limite d'un plafond de 1 000 € TTC par m ² de capteur solaire	40 % dans la limite d'un plafond de 1 000 € TTC par m ² de capteur solaire
4- appareil de chauffage bois ou biomasse	15 %, 26 % pour le remplacement d'un chauffage bois ou biomasse existant	23 %, 34 % pour le remplacement d'un chauffage bois ou biomasse existant
5- pompe à chaleur air/eau pour le chauffage	15 %	23 %
6- pompe à chaleur à capteurs enterrés pour le chauffage	26 %	34 %
7- chauffe-eau thermodynamique (hors air/air)		

TAUX DE LA TVA A 7%

Ce taux de TVA est appliqué pour les travaux réalisés par un professionnel dans des locaux d'habitation, achevés depuis plus de 2 ans. En résidences principales ou secondaires, ces travaux bénéficieront de taux réduits de la TVA.

Les travaux pour lesquels la TVA à 7% s'applique :

- travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien réalisés par les artisans et les entreprises du bâtiment.
- Sur la totalité de la facture, c'est-à-dire sur la main-d'œuvre et les matières premières et fournitures nécessaires à la réalisation des travaux.

ECO-PRÊT A TAUX ZERO

- possibilité de cumuler le Crédit d'impôt et ECO-PRÊT à Taux 0% lorsque le montant des revenus du foyer fiscal n'excède pas 30 000 € 2 ans avant l'offre de prêt
- Limitation de durée de remboursement des ECO-PRETS à Taux 0 à 120 mois dans le cas général (2 travaux) étendu à 180 mois pour les bouquets comportant 3 travaux

Le bonus sur le taux de crédit d'impôt est appliqué si les travaux sont réalisés sur une même année dans le cadre de bouquets et si les dépenses relèvent d'au moins 2 des catégories de la liste suivante :

- Isolation des parois vitrées
- Isolation des parois opaques
- Isolation des toitures
- Equipements de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire Biomasse
- Equipement de production d'eau chaude sanitaire EnR
- Chaudières condensation, PAC micro-cogénération gaz

Plafond des dépenses

Le plafond des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôts est valable sur années consécutives jusqu'au 31 décembre

- 8 000 € * pour une personne seule
- 16 000 € * pour un couple marié soumis à l'imposition commune
- Majoration de 400 € par personne à charge * pour les installations solaires, le plafond de l'assiette est fixé à 1 000 € TTC/m² de capteur solaire.

PRÊT A TAUX ZERO +

Montant : le montant des prêts est un pourcentage du montant de l'opération ; les plafonds, eux, diffèrent en fonction de la localisation, mais aussi de la performance énergétique du logement du nombre de ses habitants et de son statut de neuf ou ancien.

Principe : Ce prêt vient en complément d'autres prêts, il ne peut financer plus de la moitié de l'achat du logement.

Type d'investissement : La loi de finances pour 2012 restreint les logements concernés :

- aux logements neufs (et sous condition de performance énergétique à partir de 2013);
- Aux logements anciens sous condition de vente du parc social à ses occupants.

Conditions de ressources - nouveauté 2013 : Le PTZ+ est accordé sous conditions de ressources. En 2013, le plafond de ressources est fixé entre 18 500 € et 36 000 € (selon la région) pour une personne seule.

La Capeb de l'Aveyron décline toute responsabilité quant aux informations contenues dans ce document



ESPACE Aubade

SANITAIRE • CARRELAGE • CHAUFFAGE

Agence : ZA de Bel-Air - 12032 RODEZ Cedex 9

Tél : 05 65 42 89 72 Fax : 05 65 42 86 15

Email : resp-agence-rodez@malrieu.fr



SB THERMIQUE

EXPERT BOIS & SOLAIRE DEPUIS 2001



2 Z.A. Beptenoud Nord 38460 Villemairieu

Tel : +33/(0)4 74 90 43 08

info@sbthermique.fr - www.sbthermique.fr



BOZOULS
Z.A. Les Calsades
05 65 48 68 01

BEZONNES
05 65 44 93 24

SEBAZAC
Route d'Espalion
05 65 60 59 54

www.braley-france.com - ets.braley@wanadoo.fr



Adhérent ou non adhérent de la CAPEB :
Ces 3 partenaires, Espace Info Energies et la CAPEB vous invitent :
le vendredi 12 avril 2013 à 17h30
dans les locaux de la CAPEB AVEYRON

Ordre du jour :

- Le marché de la chaudière bois, granulés, bois déchiqueté
- Le Crédit d'Impôt, les CEE

*Un buffet campagnard vous sera offert à l'issue de la réunion.
Merci de vous inscrire à l'aide du coupon réponse ci-joint*

Nos formations



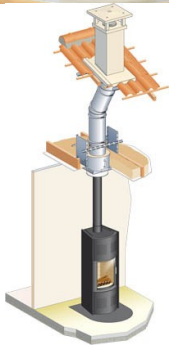
INSTALLATION POELE A BOIS

Objectif général :

Maîtriser l'installation d'un poêle à bois. Acquérir la mise en place en respectant la RT 2012. Maîtriser le ramonage

► dates : 16 avril 2013

gérant non-salarié ou chef d'entreprise : 35 € - salarié Constructys ou autre: 289 €
Constructys -10 rembourse entre 198 € et 227 €



CONDUIT DE FUMEE DTU 24.1

Objectif général :

Connaître et maîtriser les modifications apportées par l'évolution du DTU 24.1.

► dates : 17-18 avril 2013

gérant non-salarié ou chef d'entreprise : 70 € - salarié Constructys ou autre: 577 €
Constructys -10 rembourse entre 396 € et 454 €



MAINTENANCE TOUTES CHAUDIERES

Objectif général :

Assurer la maintenance des chaudières fioul, gaz, murales et bois.

► dates : 17-18 juin 2013

gérant non-salarié ou chef d'entreprise : 70 € - salarié Constructys ou autre: 417 €
Constructys -10 rembourse entre 396 € et 454 €

QUALIBOIS MODULE EAU - QUALIBOIS MODULE AIR

QUALIBOIS AIR : appareils de chauffage bois indépendants (poêles, inserts, etc...)

Dates : 15-16-17 mai 2013

QUALIBOIS EAU : systèmes de chauffage bois raccordés du réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques...) et tous types de poêles,

Dates : 27-28 juin + 1^{er} juillet 2013

gérant non-salarié ou chef d'entreprise : 105 € - salarié Constructys ou autre : eau : 697 € - air : 728 €
Constructys -10 rembourse entre 595 € et 681 €



Boite à suggestions... (vente de matériaux de récupération et matériel ou autres...)

À paraître lors de notre prochaine édition

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Objet :

.....

.....

Besoins de plus de renseignements ???

N'hésitez pas à contacter la CAPEB AVEYRON : 05.65.42.39.39 - formationcapeb12@wanadoo.fr

Site internet : www.capeb-aveyron.fr